

**DOSSIER
DE PRESSE**



DEVENIR DES CANAUX DU GRAND EST : DES PROJETS DE TERRITOIRES POUR REVITALISER LE PETIT GABARIT

24 FEVRIER 2022

Ce jeudi 24 février 2022, Jean Rottner, Président de la Région Grand Est et Thierry Guimbaud, Directeur général de Voies navigables de France (VNF) ont signé, en présence de Jean-Baptiste Djebbari, Ministre chargé des transports, un partenariat pour revitaliser les petits canaux du Grand Est en développant le potentiel fluvestre des canaux, sur et au bord de l'eau.

Deuxième région fluviale de France, le Grand Est dispose d'un capital touristique fluvial et fluvestre important, conjuguant découverte au fil de l'eau d'une nature généreuse et pratique d'activités diverses.

Pour autant, quand le territoire était fortement industrialisé, le trafic de fret fluvial était important. Au fil de la désindustrialisation du territoire, le trafic fret a chuté et s'est progressivement transformé en trafic touristique mais sans complètement le remplacer.

En 2019, la Région Grand Est, en partenariat avec VNF et le Ministère de la Transition Ecologique, lançait une étude pour expertiser le potentiel de développement des canaux du territoire et de revitaliser les canaux les moins fréquentés du territoire, à savoir : le canal des Ardennes, le canal de la Meuse, le canal des Vosges et le canal du Rhône au Rhin Branche Sud.

L'étude menée sur les potentiels fluvestres (sur et le long des fleuves et canaux) a révélé que les canaux et rivières constituent un atout de développement indéniable pour les territoires, avec un rayonnement possible au niveau transfrontalier et européen. Ils peuvent être un vrai révélateur des richesses du territoire et un moyen de les découvrir.

Pour y parvenir, il s'agit de fédérer tout un écosystème de partenaires autour de cette ambition.

C'est pourquoi la Région et VNF s'engagent aujourd'hui par la signature d'une convention à favoriser et soutenir l'émergence de projets de territoires ou contrat de canal portés par les collectivités concernées et destinés à accroître de manière globale le potentiel touristique des territoires autour des canaux.

Cette convention fixe l'engagement de la Région Grand Est dans la co-construction de projets de territoires autour de la voie d'eau.

Opérateur national du réseau fluvial, VNF prend à sa charge 100% des moyens de fonctionnement et d'investissement nécessaires pour assurer le niveau de service qui correspond à la demande actuelle sur chacun des secteurs considérés par le partenariat. Il s'agit de prendre en charge principalement la gestion hydraulique, mission fondamentale et indispensable à tout projet sur ces canaux, l'entretien des ouvrages liés, et également celui du domaine public fluvial.

Les contrats de canal et de territoire visent à **restaurer une dynamique d'activité sur les canaux** en bâtissant une offre globale attractive.

Cette offre s'appuiera notamment sur des niveaux de service adaptés (maintenance renforcée, capacité de navigation accrue) pour **lesquels la Région et VNF apporteront 70% du financement supplémentaire** nécessaire, soit respectivement 50% et 20%. Les 30 % restant devront ainsi être financés par les partenaires locaux.

L'objectif est de porter un projet de développement touristique autour d'un itinéraire et de co-construire une stratégie touristique (valorisation du domaine, aménagements ou valorisation de véloroutes, etc.). Les projets de territoires ou contrats de canal mettront en

place également une gouvernance partagée pour dynamiser le potentiel de chacun des canaux concernés.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans une volonté de transition vers une économie plus verte et durable, dans un souci de préservation de l'emploi et de solidarité entre les territoires.

4 axes stratégiques identifiés et proposés pour le développement du potentiel touristique de ces voies d'eau

A proximité immédiate de l'environnement fluvial, l'offre de loisirs est en effet importante : randonnées à pied, à vélo, à cheval, découverte du patrimoine et de la gastronomie, des métiers d'art, ...

C'est pourquoi, 4 axes stratégiques sont proposés pour travailler à leur revitalisation à l'échelle des territoires:

Axe 1 / Garantir les conditions nécessaires pour développer l'offre touristique et moderniser l'infrastructure fluviale :

- Poursuivre le maintien en l'état et la modernisation de l'infrastructure fluviale.
- Constituer des itinéraires cyclables pour homogénéiser les conditions d'accueil.

Axe 2 / Constitution de l'offre, mise en tourisme :

- Améliorer l'offre de services
- Développer une offre fluviale diversifiée, spécifique par itinéraire (lien canal / voie verte)

Axe 3 / Améliorer le rayonnement européen de l'offre fluviale fluviale (promotion avec l'Agence Régionale de Tourisme Grand Est) :

- Mettre davantage en valeur les voies d'eau auprès des clientèles transfrontalières
- Assurer une image et une visibilité de la Région comme stratégie de destination fluviale fluviale
- Susciter chez les partenaires locaux le développement d'animations culturelles et sportives
- Suivre la coopération transfrontalière spécifique sur 2 ou 3 voies d'eau

Axe 4 / Mettre en œuvre une gouvernance par voie d'eau :

- Suivre l'observation du tourisme fluvial et fluviale des canaux (dans le cadre des missions de l'Observatoire Régional du Grand Est)
- Créer une instance de pilotage par voie d'eau
- Travailler en commun avec les comités d'itinéraires cyclables existants

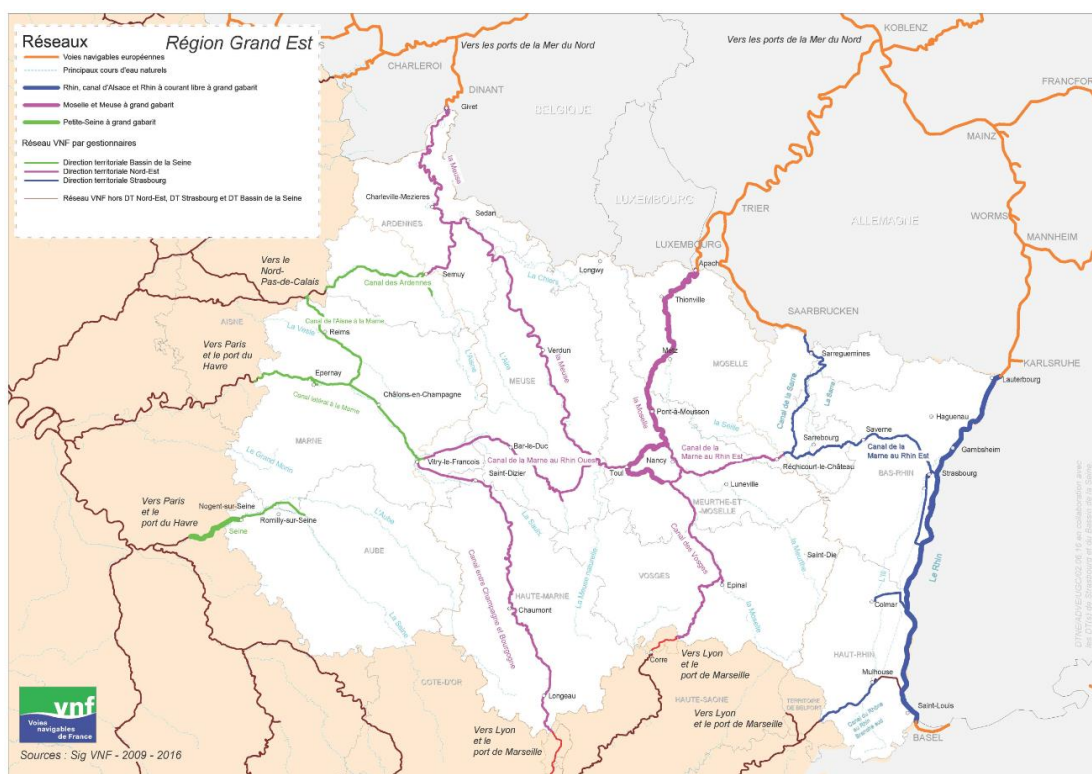


Une étude qui fixe l'état des lieux et les perspectives

Du fait de la désindustrialisation qui a frappé le pays et particulièrement l'Est dans les années 70, le transport de marchandises sur les voies navigables a considérablement chuté, notamment sur le réseau « petit gabarit ».

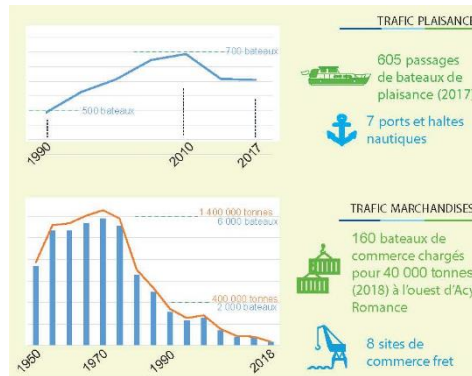
Dans les années 70, le canal des Ardennes voyait passer plus de 6 000 péniches de commerce par an. Il y en avait 2 000 en 1990 et 160 en 2018 sur la seule partie Ouest du canal. Ces fortes baisses de fréquentation sont aussi constatées pour la navigation de plaisance dont la fréquentation est passée de 2500 bateaux par an sur la Meuse au début des années 2000 à moins de 1000 bateaux en 2018. Sur le canal du Rhône au Rhin branche sud (CRRBS) on enregistre 500 passages de bateaux de plaisance par an.

Afin d'expertiser le potentiel des canaux à petit gabarit les moins fréquentés du secteur, la Région Grand Est a commandé, avec l'appui de VNF, une étude dédiée.



Le Canal des Ardennes, mis en service en 1835 représente 76,5km de réseau navigable de Pont-à-Bar à Acy-Romance.

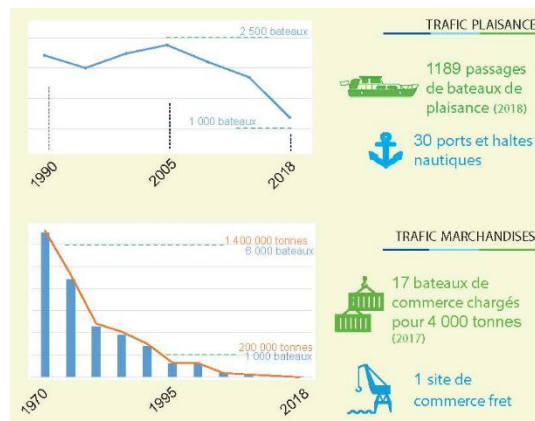
En terme de fréquentation, nous sommes passés de 6 000 péniches de commerce par an dans les années 70 à 2 000 en 1990 et à 160 sur la seule partie Ouest du canal des Ardennes. Les bateaux de plaisance sont inférieurs à 700 bateaux par an avec une diminution depuis 2010.



La Meuse, longue de 272km, de Troussey à Dom-le-Mesnil a été ouverte à la navigation en 1882.

La fréquentation de la navigation commerciale est passée de 6000 péniches de fret par an en 1970 à 1000 en 1995 et 17 bateaux en 2017.

Le trafic touristique quant à lui était de 2500 bateaux en 2005 et a diminué pour atteindre 1000 en 2018.



Le canal des Vosges, représente 125 km de réseau navigables mis en service en 1882.

Si un trafic pendulaire de granulats à proximité d'Epinal permet le transport de près de 300 000t par an, la vocation du canal est essentiellement touristique alors même que la fréquentation des embarcations de plaisance est à l'échelle de l'ensemble du canal passée en moyenne de 3500 bateaux à la fin des années 90 à moins de 1500 bateaux en 2018.



Le canal du Rhône au Rhin - Branche Sud

Cette branche du CRR représente 45 km de voie navigable. Ouvert en 1832 le canal a vu son trafic de commerce disparaître totalement depuis la fermeture des mines de potasse d'Alsace. Le trafic de plaisance de l'ordre de 500 passages annuels se concentre sur les mois de Mai à Septembre. La vélo route est très fréquentée (entre 70 et 150 000 passages annuels) présentant un potentiel de développement important.



Pour une offre touristique de qualité au sein des territoires fluviaux

VNF croit au potentiel de la voie d'eau pour contribuer au développement des territoires et a donc proposé d'accompagner les collectivités qui porteraient des projets de développement de la voie d'eau **pour collectivement formaliser des contrats de territoire ou de canal.**

Voies navigables de France accompagne les territoires afin qu'ils tirent pleinement bénéfice de **l'attractivité de la voie d'eau**, en initiant **des projets de développement des usages touristiques et de loisirs**, en accompagnant les projets portés par les acteurs locaux en faveur de ce **tourisme éco-patrimonial.**

Associer l'ensemble des acteurs territoriaux

L'engagement de l'Établissement aux côtés des partenaires, et en premier lieu des collectivités locales, est une des pierres angulaires de son action. La politique partenariale de Voies navigables de France se fonde sur une logique d'itinéraire, en associant l'ensemble des acteurs territoriaux nécessaires, dans une recherche d'équilibre entre les enjeux de développement propres à l'Établissement et les projets des territoires.

Tel est le cas **des contrats de canal qui sont co-construits avec l'ensemble des acteurs locaux : Intercommunalités, conseils départementaux, acteurs touristiques institutionnels, professionnel du tourisme...** du montage de produits touristiques, à l'adaptation de l'offre de service en passant par la planification. Ils constituent un des outils de demain pour proposer aux touristes itinérants mais aussi aux résidents **une offre touristique de qualité.**

La stratégie de développement des canaux doit être globale et collective pour en faire un outil au service des territoires :

- Le canal est à penser dans sa globalité afin d'offrir une expérience complète et agréable
- Ainsi, il faut répartir les différents services offerts dans des lieux stratégiques, comme les ports de plaisance ou les maisons éclésières et mieux communiquer sur les points d'intérêt du territoire
- Les politiques publiques méritent d'être mises en synergie
- et une identité ainsi qu'une communication commune doivent être adoptées.

Aussi, une gouvernance partagée et des partenariats avec les collectivités territoriales sont mis en place à l'échelle du linéaire entier de chaque voie d'eau afin d'établir un diagnostic partagé et d'élaborer un plan d'actions.

VNF accompagne les territoires et les collectivités territoriales dans la valorisation de leurs canaux afin d'en faire un véritable outil de développement économique local.



Le tourisme fluvial une opportunité pour les territoires

En raison de leur riche patrimoine naturel et paysager de nombreuses personnes se déplacent le long des canaux pour observer des animaux, pique-niquer, faire du vélo, et surtout pour se ressourcer et découvrir une région à leur rythme : on parle de « slowtourisme ».

Sur le réseau à petit gabarit, trois principales formes de tourisme et loisirs se développent :

- La navigation de plaisance, les touristes découvrent les territoires à bord d'un bateau sans permis, d'un bateau croisière ou d'une péniche-hôtel
- Le cyclotourisme et la randonnée: les amateurs profitent des pistes cyclables et des chemins bordant les canaux ;
- Enfin, les activités de loisirs, pratiquées au bord de l'eau ou sur les lacs artificiels – pêche, paddle, kayak...

Ces activités engendrent d'importantes retombées économiques pour les territoires, qu'elles soient directes, comme la location de matériel (bateau et vélo notamment, ou indirectes (hébergement ou restauration).

Pour l'ensemble de la **région Grand Est**, le **tourisme fluvial représente chaque année un poids économique de 91M€** et 250 emplois (selon l'étude filière publiée par VNF en 2020)



Des démarches territoriales aux résultats remarquables

Réouverture réussie de la Sambre à l'Oise grâce à la mobilisation de tous !

L'axe Sambre-Oise relie le bassin de la Seine aux canaux de l'Europe du Nord. Jusqu'à l'été 2021, l'axe était fermé à la navigation, VNF y assurait la gestion hydraulique.

Pour rouvrir le canal, vecteur de développement économique et touristique pour le territoire, de grands travaux ont été nécessaires (rénovation de 22 écluses, reconstruction de 2 ponts-canaux, mise en œuvre d'une opération de dragage)

Pour permettre la réouverture, un **partenariat exemplaire** a été mis en place avec les collectivités locales. Ce partenariat comprend :

- **la réalisation des travaux d'entretien et de remise en état des ouvrages** pour un montant de 23,5 millions d'euros cofinancés entre VNF et les collectivités territoriales.
- **une participation annuelle des intercommunalités traversées** à hauteur d'un tiers des futurs coûts d'exploitation
- **la co-construction d'une stratégie touristique entre partenaires** (valorisation du domaine, aménagement de véloroutes, bateaux promenade etc.)

Un comité de partenaires assure le suivi sur la durée du projet : travaux, développement touristique, exploitation.

Résultat : **une gouvernance partagée** qui dynamise le potentiel de cet axe qui a pu retrouver les plaisanciers dès l'été 2021!

Les travaux ont été menés dans les délais et le canal rouvert pour la saison touristique de 2021. Satisfait du retour des plaisanciers observé cet été 2021, l'ensemble des partenaires poursuit leur travail collectif et amplifie la dynamique à travers le Pacte SAT II., signé par le Président de la République fin 2021.



« Terre d'Oh ! », une mobilisation territoriale pour la valorisation touristique de la Sarre

En région Grand Est, VNF et l'association Bassin Touristique de la Sarre (regroupement des intercommunalités) se sont associés pour promouvoir la destination touristique « Terres d'Oh ! » à travers un contrat de canal signé en 2018, et revu régulièrement.

L'Association du Bassin touristique de la Sarre a été créée en 2016. Elle est présidée par le Président de l'Agglomération Sarreguemines Confluence et regroupe plusieurs communautés de communes, des communes, des associations effectuant la promotion de la plaisance, l'Eurodistrict SaarMoselle et la société gestionnaire du port de plaisance de Lagarde.

Un contrat de canal a été signé en 2018 pour :

- **Développer le tourisme fluvial**, générateur de retombées économiques pour le territoire.
- **Renforcer l'attractivité du territoire et le faire découvrir** à de potentiels nouveaux habitants.
- **Articuler le projet touristique autour du canal de la Sarre** en tenant compte des projets de territoire existants et des initiatives en cours.

VNF s'est engagé à entretenir et moderniser les ouvrages et les berges ; l'association a travaillé notamment sur :

- Une communication innovante et tournée vers l'international
- un "pass touristique" valable sur l'ensemble du territoire
- une signalétique adaptée sur l'ensemble du territoire
- le développement des circuits pédestres et cyclables pour relier les villages aux canaux
- la promotion d'une gestion durable des déchets sur le canal
- le développement du transport à la demande et du vélo électrique
- le développement de l'hébergement



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACTS PRESSE

Service presse du ministère de la Transition écologique

presse@ecologie.gouv.fr

01 40 81 91 56

Service presse des Voies navigables de France

julie.cousein@vnf.fr

06 98 36 41 64

Service presse de la Région Grand Est

isabelle.diller@grandest.fr

06 19 49 28 89 /